

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	32 (1982)
Heft:	3
Artikel:	De Genève à Paris : quand l'éducation républicaine se veut spartiate
Autor:	Mützenberg, Gabriel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-80888

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FORSCHUNGSBERICHTE BULLETINS CRITIQUES

DE GENÈVE À PARIS QUAND L'ÉDUCATION RÉPUBLICAINE SE VEUT SPARTIALE

Par GABRIEL MÜTZENBERG

L'ouvrage de Dominique Julia¹ tente de nous faire entrer – il y réussit largement – dans l'exceptionnel laboratoire d'idées créatrices que fut la Révolution française. A ce titre, il considère avant tout le projet pédagogique de l'époque dans son ensemble, et cherche à y intégrer, au lieu de les mettre en vedette, les thèses plus ou moins brillantes de tel ou tel député. C'est dans cette lancée qu'il nous a paru intéressant de prolonger ce propos en l'étendant aux plans d'éducation qui s'élaborent dans la vieille République de Genève dont l'expérience révolutionnaire, on le sait, n'a pas été sans influence sur sa grande voisine.

Sous le signe de la rupture

Dominique Julia, par les textes essentiellement – c'est la caractéristique de la collection – dessine d'un trait sûr la courbe que prennent les institutions scolaires dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Fatiguées de la pesante domination des humanités classiques et de l'Eglise, et portées par un élan qui devrait entraîner la nation tout entière, elles sentent un besoin de renouvellement profond tant dans leurs buts, leurs programmes, leurs méthodes que dans leurs autorités. Car le pouvoir que constitue l'éducation ne saurait être abandonné à des vues particulières. Il doit former l'homme de la cité libre et fraternelle. Il tend – au bénéfice de tous – à l'universalité. Il bannit toute discrimination. Il incarne le progrès. Il cherche à l'assurer par une instruction généreuse. Aussi, dans une société qui se veut ouverte et tolérante, ne peut-il appartenir qu'à l'Etat. Le principe du laïcisme, que reprendra avec brio la Troisième République de Jules Ferry, après une longue éclipse, se trouve ainsi posé.

A vrai dire, la rupture ne pourra pas être aussi totale qu'on la rêvait. Comment, d'un jour à l'autre, former les milliers de maîtres capables d'instruire les masses analphabètes et de les élever de l'ignorance à la sagesse du genre humain? L'Ecole normale de Paris, inaugurée au début de 1795, pour quatre mois seulement, ne communique pas à ses mille quatre cents élèves l'art d'enseigner. L'Etat, législateur prolix, déstabilisé qu'il est par les turbulences d'une liberté en conflit aigu avec les nécessités du gouvernement, se révèle instituteur médiocre. La morale sans religion qu'il prône résiste mal au prestige des mystères chrétiens. Elle apparaît sèche et pauvre. Et si la République, dans une juste vision d'éducation permanente, songe à substituer aux fêtes religieuses des célébrations civiques qu'ordonne avec talent le

1 DOMINIQUE JULIA, *Les trois couleurs du tableau noir: La Révolution*. Paris, Editions Belin, 1981. 394 p. (Coll. Fondateurs de l'Education).

peintre Louis David, elle ne crée dans ses fastes qu'un enthousiasme de commande et réussit mieux, par d'abondantes distributions de prix, dans ses hommages au travail, à l'intelligence, au courage, et à la vertu. L'insuffisance des écoles centrales laisse du champ au foisonnement des pensionnats en grande expansion depuis la fermeture, en France, des cent six collèges jésuites. En définitive, seules les grandes écoles, Polytechnique notamment, et la pédagogie de la nation en armes, sous l'empire de la nécessité, connaît une efficacité qui tient du miracle. L'appel aux citoyens, quand la poudre fait défaut, pour que tous recueillent du salpêtre, soulève en effet un zèle décisif. Quant à l'*Ecole de Mars*, rassemblement de trois mille jeunes gens qui vivent sous tente, mangent à la même table, s'exercent à la baïonnette et au pas de charge sous les yeux mêmes des représentants du peuple, elle enseigne par la pratique la fraternité, la discipline, la frugalité, l'amour de la patrie. Elle rejoint, dans sa tendance spartiate, le plan audacieux et cohérent de Michel Le Peletier de Saint-Fargeau.

Une utopie raisonnable

Cet ancien président du Parlement de Paris, député de la noblesse à l'Assemblée constituante et de l'Yonne à la Convention, patriote qui vote la mort du Roi mais est assassiné le lendemain, le 20 janvier 1793, la veille de l'exécution de Louis XVI, ne peut présenter son projet de décembre 1792, auréolé de la gloire du martyre, que par la voix de Robespierre lui-même, le 13 juillet 1793, au moment même où Charlotte Corday poignarde l'Ami du Peuple dans sa baignoire. Décreté héros de la liberté par les honneurs du Panthéon, Le Peletier, ennemi des influences partielles, entend confier à la République, pendant sept années, un pouvoir absolu sur l'enfant. De cinq à douze ans en effet, âge de la formation par excellence, le petit Français, qu'on veut marquer d'une empreinte indélébile pour en faire un homme nouveau, sera pris en charge par une maison d'éducation commune. Chacune comprendra de quatre à six cents élèves. Un maître en aura une cinquantaine sous sa surveillance et sera aidé dans ses fonctions par les plus grands. L'entrée dans ces institutions destinées à la nation tout entière sera obligatoire pour tous. La fille, plus précoce dans son développement, en sortira un an plus tôt que le garçon. Leur vie quotidienne, réglée heure par heure de la manière la plus stricte, ne connaîtra nul superflu: couche dure, vêtement commode, mais grossier, nourriture saine, mais frugale. Les habitudes ainsi contractées, jointes à une accoutumance au travail, à la fatigue, aux intempéries, prépareront le pauvre à son existence précaire sans gêner le riche qui en bénéficiera d'une plus douce.

Certes, et les conventionnels le disent, une cité de vingt-cinq mille individus – Sparte – se compare difficilement à un Etat de vingt-cinq millions d'habitants. L'audacieuse égalité d'instruction que propose Le Peletier paraît chimérique. Nombre de députés, plus conservateurs qu'ils ne se l'imaginent, s'opposent à un financement généreux qui ferait payer l'opulent pour le misérable tout en assignant à chacun une contribution proportionnelle à ses possibilités, en nature parfois, en travail aussi. La taxe scolaire se montera à la moitié de la contribution directe de tous ceux qui s'acquittent de l'impôt. Mais tous, qu'ils paient peu, beaucoup, ou rien, confieront à la République, et à ses frais, pendant sept ans, tous leurs enfants. Ce sera donc bien, comme l'écrit l'auteur du plan, «diminuer les nécessités de l'indigence et le superflu de la richesse», en un mot, redistribuer les revenus.

Un seul, à la Convention, défendra jusqu'au bout l'intégralité du projet: Robespierre. «Jusqu'ici», dit-il le 13 août 1793 – «la discussion a été vive – je n'ai entendu que plaider la cause des préjugés contre les vertus républicaines. Je vois, d'un côté la classe des riches qui repousse cette loi, et de l'autre le peuple qui la demande. Je n'hésite plus, elle doit être adoptée (...)» (p. 123).

Mais de cette exigence de l'Incorrigeable on ne maintiendra, sur la proposition de Danton, que l'obligation, pour les parents, d'envoyer leurs enfants aux écoles de la République.

Où Genève précède Paris

La cité de Rousseau, qui se veut encore de Calvin, se trouve alors revêtue d'un renom que ses modestes dimensions ne supposent pas. Si, dans une certaine mesure, elle demeure la Rome protestante, la veine scientifique que ses familles patriciennes exploitent de décennies en décennies renouvelle sa gloire. N'est-il pas piquant, mais aussi révélateur, que d'Alembert, dans l'Encyclopédie, lui consacre un article plus long que celui qu'on accorde à la France?

Sans doute Genève, qu'une pédagogie de pointe a illustrée au XVI^e siècle, voit-elle ses institutions scolaires, au XVIII^e, en considérable décadence. Son Collège, quasiment immobile depuis les jours de sa fondation, voit fondre ses effectifs. De vives critiques lui sont faites. On y apprend mal le latin, dit-on, on ne s'y exerce pas à la vertu, on n'y fortifie pas non plus son corps. Horace-Bénédict de Saussure, dans cette perspective, lui dédie un *Projet de réforme* judicieux, ouvert aux rudiments des sciences d'observation, aux langues vivantes, aux exercices physiques, aux travaux manuels; attentif à la psychologie de l'élève et de la cité; partisan, contre le foisonnement des maîtres privés, d'une éducation publique formatrice du citoyen; mais bientôt noyé, après deux ans de discussions, dans la mémoire volontairement oublieuse des Conseils ...

La fin du siècle la réveillera. L'Edit politique du 22 mars 1791 confie au Grand Conseil le pouvoir de légiférer en matière d'instruction. Il prescrit une réorganisation du Collège. Des commissions se constituent. On y retrouve De Saussure. Elles délibèrent quelques mois avant que les assemblées de Paris n'entament le chapitre de l'éducation. Mais les projets de lois qui en découlent, de même que la Constitution genevoise du 5 février 1794 prévoyant l'instruction obligatoire pour tous, enfants de citoyens ou d'étrangers, demeureront lettre morte².

Il en ira de même d'une brochure de l'ancien syndic Julien Dentand. Né en 1736, membre du Deux Cents en 1770, conseiller en 1778, exilé en tant que défenseur du parti des Représentants en 1782, il passe alors à Hanau, puis à Constance, ancien de l'Eglise réformée – il avait étudié la théologie – où sera baptisé le futur général Dufour, médite sur le sort de sa patrie et se livre, avant de rentrer à Genève en 1791, à une manière de rêverie pédagogique très proche du plan de Michel Le Peletier: *De l'Education publique ou nationale*³.

Cet ouvrage de 72 pages part de l'idée qu'une éducation domestique suffit quand les principes constitutionnels sont gravés dans les coeurs des parents. Le législateur

2 *Histoire de Genève des origines à 1798*, Genève, 1951, p. 497ss. G. MÜTZENBERG, «La réforme du Collège de Genève à la fin du XVIII^e siècle ou l'ajournement perpétuel», in *Revue suisse d'histoire*, 1971, p. 96-109.

3 A Genève, chez J. E. Didier, imprimeur-libraire, 1792.

n'a alors qu'à tracer aux pères et mères la voie à suivre. Ces derniers, toutefois, seront-ils capables de comprendre ce dessein? L'auteur en doute. Aussi propose-t-il à l'autorité civile d'entreprendre elle-même l'instruction des enfants.

Le programme de l'«Institut d'éducation nationale» comprend la lecture, l'écriture, la mesure et le calcul, le maniement des armes – chaque citoyen est soldat pour la défense de la cité – la natation et l'équitation, l'apprentissage d'un métier. Il met l'accent sur le commentaire de la Constitution, sur l'acquisition d'un esprit d'ordre, d'économie, de modération ... De plus, il va de soi, dans son optique, que la religion est «l'unique base solide des vertus morales et politiques».

Une telle éducation, applicable à tous les pays, favorisera l'égalité et l'union entre les hommes, luttera contre les préjugés et le mépris, formera des jeunes gens vigoureux et équilibrés. Nationale, donc pour tous, et austère, elle sera en outre attractive pour que nul ne puisse en être éloigné.

Dentand, en bon Genevois, ne rompt pas avec la foi de ses pères. Il n'en critique que la manière peu vivante de la transmettre. Il se distancie donc de Le Peletier. Et il le fait aussi en prescrivant pour les filles une éducation essentiellement domestique.

L'originalité de son propos, c'est la forme qu'il imagine pour réaliser son institut. Les sept années pendant lesquelles les garçons sont remis à l'Etat – de 7 à 14 au lieu de 5 à 12 – se passent pour eux à la campagne, dans un domaine assez vaste pour que chaque degré ait sa maison meublée de tout le matériel nécessaire et qu'au bord d'une rivière, au milieu des bois, des prés, des champs, des jardins, des vergers ..., les élèves s'adonnent à l'agriculture et à l'élevage, à la pêche et à la chasse ... Activité des plus variées. Equilibrante. Le maître devenant pour l'enfant, pendant cette longue parenthèse, le substitut du père de famille. Car Dentand le fait suivre sa première volée jusqu'au bout. Chaque année, il déménage avec elle dans la maison de son nouveau degré, plus vaste, et mieux outillée, que la précédente. Quant à l'élève, tout au long de cette formation, il ne peut rentrer chez lui. La rupture avec les parents doit être totale. Mais ces derniers recouvrent leurs fils, les sept ans écoulés, avec un métier en mains et une éducation achevée.

Une liberté très large, sous l'autorité d'un Tribunal de censure et d'un Conseil d'administration, préside à l'activité des instituteurs. On devine à quel point ils devront, jour et nuit, se consacrer totalement à leur mission. Quant il s'agit, sept années durant, d'assumer la responsabilité des mêmes enfants, au nombre de plusieurs dizaines ...⁴

On peut certes se demander, en examinant le projet de près, s'il n'a pas quelque chose des utopies communautaires plus générales qu'ont rêvées dans leurs écrits les Thomas More, les Campanella, les Fourier, les Owen ou les Cabet. Peut-être. Il ressortit comme eux de cette exigence de perfection si fortement chevillée au cœur de tout être humain. Il ambitionne une société qu'en rédigeant son plan il lui semble déjà, à l'horizon, voir monter à la lumière. Il imagine son école, en apparence à l'écart, en réalité en plein dans la vie, et elle-même vie dans la perspective des meilleures écoles nouvelles, et il y place un maître que naïvement il voit agriculteur émérite, artisan parfait, et véritable saint. Le plus qualifié, pour cette tâche surhumaine, n'étant toujours qu'à peine suffisant.

⁴ Voir, pour plus de détails: G. MÜTZENBERG, «Un ancien syndic exilé rêve pour Genève d'une éducation spartiate», *Revue du Vieux Genève*, 1973, p. 72-75, et M. NEUENSCHWANDER, B. LESCAZE et G. MÜTZENBERG, «Un Genevois méconnu: Julien Dentand (1736-1817)», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1977, p. 137-195.

Des vues à ce point progressistes ne peuvent que nous paraître prodigieusement intéressantes d'un côté, de l'autre totalement utopiques. Mais n'est-ce pas peut-être, toutes illusions tombées, qu'en misant sur l'homme – comment faire autrement? – nous ne faisons pas assez confiance, en lui et à travers lui, au pouvoir toujours à nouveau créateur de Dieu?